AVIS PUBLIC
D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, que lors d'une séance ordinaire tenue le 16 novembre 2026, le conseil a adopté par résolution le **règlement numéro 2026-179** décrétant l'imposition de taxes, compensations et tarifs pour les services municipaux pour l'exercice financier 2027. Le règlement entrera en vigueur, selon la Loi, le 1er janvier 2027.

Ce règlement peut être consulté aux bureaux de l'hôtel de ville situé au 601 chemin de la Gare à Ivry-sur-le-Lac aux heures normales de bureau, sauf les jours fériés ou sur le site internet à même la section « Règlements » : www.ivry-sur-le-lac.qc.ca/reglement/

Donné à Ivry-sur-le-Lac, ce 17e jour de novembre 2026

_____
Marie-France Matteau
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé, sur le site internet de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac, ce 17e jour du mois de novembre deux mille vingt-six.

_____
Marie-France Matteau
Directrice générale et greffière-trésorière